

2020-16 - FINANCES/ DECISION MODIFICATIVE N°2 - REGULARISATION ET REEQUILIBRAGE DES OPERATIONS



ALTER ALPA

LE 7 DECEMBRE 2020

Le comité de direction dûment convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni au 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Michel PASSETEMPS

Etaient présents ou représentés :

Les représentants des communautés :

Communauté de Communes Fier et Usses

- M. Michel PASSETEMPS, Mme Fabienne DREME, M. Jean-Pierre CHAMBARD

Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

- Mme Charlotte BOETTNER, M. Jean-Marc BOUCHET

Les représentants des professions, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme :

- Mme Valérie JACQUEMOUD, M. Vincent HUMBERT, Mme Pascale THOMASSON, M. Jean-Henri VIALLET, Mme Sophie RUBIN

Quorum : nombre total des membres en exercice 11 ; présents ou représentés : 10 ; absent : 1

Secrétaire de séance : Mme Charlotte BOETTNER

Date d'affichage :

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 - REGULARISATION ET REEQUILIBRAGE DES OPERATIONS

2020-16 - FINANCES/ DECISION MODIFICATIVE N°2 - REGULARISATION ET REEQUILIBRAGE DES OPERATIONS

DECISION MODIFICATIVE N° 2

REGULARISATION ET REEQUILIBRAGE DES OPERATIONS

Lors de l'établissement du budget, la Trésorerie Publique de Saint Julien en Genevois a observé, après prise en charge du budget 2020, une erreur d'équilibrage d'une opération qu'il convient de régulariser. Pour ce faire, il convient d'inscrire au compte 13918-040 une somme de 166 € correspondant à l'amortissement de l'aide de l'Etat relative à l'achat du véhicule C3 d'Alter'Alpa, et au compte 777-042 la même somme.

Le Comité de Direction,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **DECIDE :**

- d'inscrire au compte 13918 du chapitre 040 une dépense de 166€
- d'inscrire au compte 777 du chapitre 040 une recette de 166€

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
M. Michel PASSETEMPS